

Quel secteur financier voulons-nous pour nos enfants ?

L'objectif principal de la réforme bancaire est d'éviter que la collectivité ne doive à nouveau « passer à la caisse », dans le cas de figure où nos institutions financières devraient une nouvelle fois réaliser des pertes similaires à celles qu'elles n'ont pas assumées au cœur de la crise. L'objectif est légitime mais est-il atteint pour autant ? Autrement dit, le nouveau cadre réglementaire qui voit le jour parviendra-t-il à mieux protéger le contribuable dans les années à venir ?

Dans l'espoir d'atteindre cet objectif, le gouvernement a envisagé la scission des activités bancaires entre, d'une part, les activités, dites « traditionnelles », d'octroi de crédit et de collecte de dépôts et, d'autre part, les activités, dites « spéculatives », de négociation de titres financiers notamment. En réalité, cette distinction n'est pas vraiment pertinente. Rappelons quelques faits. Tout d'abord, les (quasi-)faillites dans le secteur dit « traditionnel » ont été non seulement plus nombreuses mais aussi plus lourdes de conséquences sur le plan sociétal. Encore aujourd'hui, la situation des « banques de papa » reste bien plus préoccupante que celle des « banques de cowboys ». Ensuite, la décision de laisser tomber Lehman Brothers, « la banque de cowboys » par excellence, a conduit à la panique en 2008. Pourtant, cette décision était justifiée sur le plan théorique : Lehman était une « banque scindée », qui ne collectait aucun dépôt et n'octroyait aucun crédit direct à la population. Enfin, les banques similaires à Lehman Brothers ne sont pas représentatives de la réalité américaine, encore moins de la réalité européenne. La faillite de Northern Rock au Royaume-Uni ou la situation des « cajas » espagnols et, dans une moindre mesure, des « landesbanken » allemandes, sont là pour nous le rappeler.

La distinction entre activités « traditionnelles » et « spéculatives » est loin d'être évidente car l'octroi de crédit est une activité intrinsèquement spéculative. En Belgique, certains crédits hypothécaires ont une durée de vie de trente ans. En Suisse, il n'est pas rare de contracter un crédit hypothécaire qui arrivera à son terme dans plus de cent ans. Dans plusieurs pays européens, le marché immobilier, dans lequel « le bon père de famille n'investit pas assez », présente aujourd'hui un risque plus grand que le marché des actions, dans lequel « le méchant spéculateur investit trop ».

Bien que la scission de ces activités n'ait pas beaucoup de sens sur le plan de *l'analyse du risque*, elle en a sur le plan politique. A la veille des élections, dans un contexte où la finance est perçue comme « l'ennemie du peuple », une scission des activités apparaît inévitable. Renoncer au « découpage » des banques, voire à leur « décapitation », serait considéré comme un aveu de faiblesse inexcusable.

En réalité, la scission des activités est avant tout utile sur le plan plus fondamental de *la mise en liquidation et du démantèlement des banques*. De ce point de vue, les arguments en faveur d'une séparation stricte des activités, telle que Paul Volcker l'avait proposée aux Etats-Unis mais élargie aux opérations de négociation, sont très solides et compensent la perte des avantages tirés de la diversification des activités. Une scission stricte permet d'améliorer la liquidation et le démantèlement des groupes financiers en cas de besoin, de réduire la propagation du risque à des activités moins risquées, et de diminuer la probabilité de recours aux contribuables. La réforme bancaire en Belgique ne va pas dans cette direction et va moins loin que celle décidée en France ou en Allemagne. Il est vrai que l'Union Européenne doit encore prendre une décision sur la scission des

activités bancaires. Il est également vrai que l'Union bancaire représente déjà une avancée considérable dans la gestion des faillites bancaires. Néanmoins, la scission stricte des activités en faciliterait le fonctionnement.

Encore une fois, le *nœud* du problème n'est pas la spéculation en tant que telle. A contrario, il faudrait espérer que de nouveaux acteurs réellement spécialisés dans la prise de risque, tels que les fonds de capital-investissement ou autres fonds spéculatifs, développent leurs activités en Europe. La prise de risque est un ingrédient indispensable dans le développement économique d'une région. Sans elle, c'est le déclin assuré. Le *nœud* du problème n'est pas non plus dans les transactions à haute fréquence, les salaires élevés des dirigeants de banque, les règles comptables internationales, ou la taille des banques. Il réside dans le respect d'un principe de base du capitalisme, aussi perfectible soit-il : la privatisation des profits...*et des pertes*. La socialisation des risques qui a eu lieu durant la crise provient de la protection que l'Etat offre au secteur financier dans son ensemble et qui encourage le recours à un endettement excessif. Sur le plan politico-économique, un endettement accru dans le secteur financier permet d'éviter les crises de crédit et de reporter le risque d'un ralentissement économique à la législature suivante. Contrairement au slogan à la mode actuellement, *la mission des banques ne doit pas se résumer à « être au service de » l'économie ou, à fortiori, du monde politique*. Ce raisonnement nous ramène au nœud du problème qui est la protection que l'Etat offre implicitement à toutes les institutions financières qui succombent trop souvent aux sirènes de l'endettement. Cette protection a bénéficié tant aux prêteurs des banques qu'à leurs déposants. Elle explique également la délégation aux banques du calcul des exigences en capital, la domination de l'intermédiation bancaire dans le financement des entreprises, ou encore les traitements favorables et autres exceptions nationales dans les accords de Bâle II.

Mes enfants sont-ils condamnés à revivre l'épisode déplorable de 2008-2009, que personne ne peut justifier sur le plan des théories de la justice sociale ? Supprimer la garantie implicite de sauvetage des banques ou la garantie des dépôts semble mission impossible. Il ne faut pas pour autant renoncer à lutter contre l'hypertrophie du secteur financier qui a permis de doper l'activité économique pendant de nombreuses années. Doit-on continuer à ignorer la piste qui consiste à augmenter progressivement les fonds propres à hauteur de 10% du *total* des actifs, proposition notamment défendue par Charles Calomiris de l'Université de Columbia ? Cette augmentation aurait un coût économique que je suis prêt à supporter dans l'espoir de léguer à mes enfants un secteur bancaire indépendant et discipliné, à l'image de ce qu'ils ne sont pas (encore).

Mikael PETITJEAN

Professeur de finance, Louvain School of Management, UCLouvain – UCL Mons.